

## Annexe I Règlement d'examen

			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 Culture générale et expression	U.1	3	écrit	4 h	C.C.F. 4 situations d'évaluation		écrit	4 h
E2 Langue vivante étrangère (a)	U.2	2	C.C.F. 2 situations d'évaluation		C.C.F. 2 situations d'évaluation		oral	0 h 45 (b)
E3 Mathématiques-		3						
Sciences Sous-épreuve : Mathématiques	U.3.1	1,5	écrit	1 h 30	C.C.F. 3 situations d'évaluation		écrit	1 h 30
Sous-épreuve : Sciences physiques	U.3.2	1,5	écrit	1 h 30	C.C.F. 2 situations d'évaluation		écrit	1 h 30
E4 Dossier de travaux		9						
Sous-épreuve : Démarche créative	U.4.1	4	C.C.F. 2 situations d'évaluation		C.C.F. 2 situations d'évaluation		pratique	2 x 8 h
Sous-épreuve : Travaux personnels	U.4.2	5	oral (soutenance)		oral (soutenance)		oral (soutenance)	0 h 20 (c)
E5 Épreuve professionnelle de synthèse		5					,	, /
Sous-épreuve : Projet professionnel Projet de design Économie et gestion Philosophie	U.5.1	4	C.C.F. 2 situations d'évaluation		C.C.F. 2 situations d'évaluation		oral (soutenance)	0 h 20 (c)
Sous-épreuve : Rapport de stage ou d'activités professionnelles	U.5.2	1	oral (soutenance)		oral (soutenance)		oral (soutenance)	0 h 10 (c)
E6 Culture design- Technologies	U.6	6	écrit	2x3 h	C.C.F. 2 situations d'évaluation		écrit	2 x 3 h
EF1 Langue vivante étrangère (a)	UF.1	1	oral	0 h 20	oral	0 h 20	oral	0 h 20

<sup>(</sup>a) La langue vivante étrangère facultative est différente de la langue vivante étrangère obligatoire.

<sup>(</sup>b) 1ère partie : Compréhension orale : 30 minutes sans préparation.

<sup>2</sup>ème partie : Expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

<sup>(</sup>c) L'ensemble des sous-épreuves U.4.2 « travaux personnels », U.5.1. « projet professionnel » et U.5.2 « rapport de stage ou d'activités professionnelles », se déroule dans la continuité et dans l'ordre du tableau.